



Clause de non concurrence mon ex animateur des ventes me pourri

Par martin, le 13/10/2009 à 21:42

Bonjour, j'ai démissionné d'une grande société de rénovation de la maison il y a trois mois où j'étais chef des ventes, ils m'ont mis une clause de non concurrence. Aujourd'hui je suis rentré dans une petite société de rénovation avec un contrat bien clair je vend de la maçonnerie, de la déco intérieur et de l'extérieur, des pompes à chaleur. Des clients que j'ai créés avec mon ancienne boîte on était contacté par mon ex-animateur des ventes pour me pourrir comme quoi j'ai été un bandit, un escroc. A-t-il le droit et que faire, quel sont mes droits et pour quelle critère je pourrais porter plainte merci J'AI BESOIN D'AIDE MERCI